



Succès de l'augmentation de capital d'I.CERAM sur Alternext

- Prix définitif de l'offre **6,80 € par action**
- Augmentation de capital de **9 M€**
- Reprise de cotation le **22 octobre 2015**

I.CERAM, société spécialisée dans la conception, fabrication et commercialisation d'implants orthopédiques innovants et en biocéramique, annonce le succès de son augmentation de capital sur le marché Alternext à Paris (Code ISIN : FR0011511971 – Code Mnémonique : ALICR).

L'offre s'est clôturée le 16 octobre 2015 et a enregistré une demande soutenue. La demande globale s'est élevée à 1 310 057 titres pour 1 200 000 titres offerts, dont 62% pour le placement global et 38% pour l'offre à prix ouvert, soit un **taux de souscription de 109%**.

Le Conseil d'Administration d'I.CERAM a fixé le prix d'émission des nouvelles actions à 6,80 € par action et décidé la mise en œuvre quasi intégrale de la Clause d'Extension.

Au total, l'émission représente une augmentation de capital d'un montant de 8 908 387 € par l'émission de 1 310 057 actions nouvelles. La capitalisation boursière d'I.CERAM ressort à 36,3 M€ sur la base d'un capital composé de 5 340 702 actions dont 43,8 % de flottant.

Le règlement livraison des actions nouvelles interviendra le **21 octobre 2015**. Les actions nouvelles seront négociées sur Alternext Paris dès le jour de la reprise de cotation du titre, soit le 22 octobre 2015.

André Kérisit, PDG d'I.CERAM, déclare : « Je suis heureux du succès rencontré par cette augmentation de capital et fier de l'adhésion des particuliers à notre projet de développement dans les céramiques poreuses. Je tiens sincèrement à remercier les nouveaux actionnaires, institutionnels et individuels, ainsi qu'Innocap, Natixis AM et Amiral Gestion qui nous ont renouvelé leur confiance sur cette opération. Cette levée de fonds va nous permettre de poursuivre le développement de nos implants relarguants et de financer les études nécessaires à sa mise sur le marché. Cette avancée révolutionnaire devrait, à terme, positionner I.CERAM en tant que leader mondial des implants en céramique dans le traitement des métastases et infections osseuses. »

Répartition de l'offre

- Placement global : 808 557 actions allouées aux investisseurs institutionnels (représentant environ 5,5 M€ et 62% du nombre total des actions allouées);
- Offre à prix ouvert : 501 500 actions allouées au public (représentant environ 3,4 M€ et 38% du nombre total des actions allouées).

Codes de l'action I.CERAM

- Nom de la société: I.CERAM
- ISIN: FR0011511971
- Mnémonique: ALICR
- Alternext Paris
- Secteur: 3250 A - Fabrication de matériels médico-chirurgical et dentaire

Eligibilité au PEA, PEA-PME et à la réduction ISF

I.CERAM rappelle respecter les critères d'éligibilité au PEA-PME précisés par le décret d'application en date du 4 mars 2014 (décret n°2014-283). En conséquence, les actions I.CERAM peuvent pleinement être intégrées au sein des plans d'épargne en actions (PEA) et des comptes PEA-PME, qui bénéficient des mêmes avantages fiscaux que le PEA classique.

L'augmentation de capital d'I.CERAM satisfait également aux conditions d'éligibilité à la réduction d'impôt sur la fortune (ISF) du dispositif fiscal de la loi dite TEPA s'agissant de souscriptions au capital d'une PME. Les souscripteurs personnes physiques pourront, le cas échéant, faire la demande de l'attestation fiscale auprès de la société, qui la leur délivrera jusqu'à atteinte du plafond légal applicable. Ces attestations seront valables dans le cadre de la déclaration ISF 2015.

Les demandes d'état individuel seront traitées par ordre d'arrivée, selon la règle du premier arrivé, premier servi. Il est précisé qu'une partie du plafond légal a déjà été affectée, si bien que le montant disponible est limité à environ 1,75 million d'euros.

Les demandes d'attestation pourront être transmises par email, à bourse@iceram.fr ou par voie postale à l'adresse de la société (I.CERAM – Parc d'Ester, 1 Rue Columbia, 87280 Limoges).

La société rappelle que la réduction d'ISF est également soumise au respect de certaines conditions par le souscripteur, si bien qu'il appartient à chaque souscripteur de vérifier que les critères d'éligibilité à ce dispositif fiscal s'appliquent à sa situation personnelle. Par ailleurs, les titres dont la souscription a ouvert droit à la réduction d'ISF ne peuvent pas figurer dans un PEA ou un PEA-PME.

**RETROUVEZ TOUTES LES INFORMATIONS RELATIVES A L'OPERATION
SUR BOURSE.ICERAM.FR**

A propos d'I.CERAM :

Créée en 2005 à Limoges, la société I.CERAM conçoit, fabrique et commercialise des implants orthopédiques innovants (10 brevets internationaux) et des implants en céramique offrant une biocompatibilité unique. S'appuyant sur son savoir-faire et une expérience de plus de 30 ans de ses dirigeants, la société a décidé d'accélérer fortement son développement sur les biocéramiques. I.CERAM est labellisée « entreprise innovante », certifiée ISO 9001, ISO 13485 et bénéficie du marquage CE. Fort de 32 salariés et d'un outil de production à la pointe de la technologie, I.CERAM bénéficie d'un très fort potentiel développement. La société s'est introduite sur Alternext Paris le 19 décembre 2014. ISIN : FR0011511971 – ALICR

Contacts :



Relations investisseurs

Christophe Durivault
Tél : +33 (0)5 55 69 12 12
finances@iceram.fr



Listing Sponsor

Chef de File –Teneur de Livre
Gilbert Ferrand
Tél : +33 (0)1 53 45 10 91
gferrand@midcapp.com



Communication financière

Solène Kennis
Tel : +33 (0)1 75 77 54 68
skennis@aelium.fr

Relations Presse

Soraya Pilonchéry
Tel : +33 (0)6 20 00 62 63
spilonchery@aelium.fr



Conseil de la société

Bertrand Buguet
Tél : +33 (0)9 66 86 13 84
bertrand.buguet@aelianfinance.fr



Conseil juridique de l'opération

Samuel Pallotto
Tél : +33 (0)1 78 99 43 99
spallotto@brunswick.fr

Calendrier des prochaines échéances

21 octobre 2015 :

- Règlement-livraison des actions nouvelles

22 octobre 2015 :

- Début des négociations des Actions Nouvelles sur le marché Alternext Paris
- Reprise de la cotation

Mise à disposition du Prospectus

Des exemplaires du prospectus visé le 1^{er} octobre 2015 sous le n° 15-511 par l'Autorité des marchés financiers (AMF), constitué d'un Document de Base enregistré par l'AMF le 23 septembre 2015 sous le numéro I.15-070 et d'une Note d'Opération contenant le résumé du Prospectus, sont disponibles sans frais et sur simple demande auprès d'I.CERAM (Parc d'Ester, 1 Rue Columbia, 87280 Limoges) ainsi que les sites Internet d'I.CERAM (bourse.iceram.fr) et de l'Autorité des marchés financiers (www.amf-france.org).

Facteurs de Risques

I.CERAM attire l'attention du public sur les risques relatifs à l'activité décrits au chapitre 4 « Facteurs de risques » du Document de Base et les risques liés à l'offre décrits au chapitre 2 « Facteurs de risques liés à l'offre » de la Note d'Opération.

Avertissement

Le présent communiqué de presse, et les informations qu'il contient, ne constitue ni une offre de vente ou de souscription, ni la sollicitation d'un ordre d'achat ou de souscription, des actions de I.CERAM (les « Actions ») dans un quelconque pays. Aucune offre d'Actions n'est faite, ni ne sera faite en France, préalablement à l'obtention d'un visa de l'Autorité des marchés financiers (l'« AMF ») sur un prospectus composé du document de base, objet de ce communiqué, et d'une note d'opération qui sera soumise ultérieurement à l'AMF.

Le présent communiqué ne constitue pas et ne saurait être considéré comme constituant une offre au public, une offre d'achat ou de souscription ou comme destiné à solliciter l'intérêt du public en vue d'une opération par offre au public.

Le présent communiqué constitue une communication à caractère promotionnel et non pas un prospectus au sens de la Directive 2003/71/CE du parlement européen et du conseil du 4 novembre 2003 telle que modifiée, notamment par la Directive 2010/73/UE du Parlement européen et du Conseil du 24 novembre 2010, telle que modifiée et telle que transposée dans chacun des États membres de l'Espace Economique Européen (la « Directive Prospectus »).

S'agissant des États membres de l'Espace Economique Européen autres que la France (les « États membres ») ayant transposé la Directive Prospectus, aucune action n'a été entreprise et ne sera entreprise à l'effet de permettre une offre au public des titres rendant nécessaire la publication d'un prospectus dans l'un ou l'autre des Etats membres. En conséquence, les Actions peuvent être offertes dans les Etats membres uniquement : (a) à des personnes morales qui sont des investisseurs qualifiés tels que définis dans la Directive Prospectus ; ou (b) dans les autres cas ne nécessitant pas la publication par I.CERAM d'un prospectus au titre de l'article 3(2) de la Directive Prospectus.

La diffusion du présent communiqué n'est pas effectuée par et n'a pas été approuvée par une personne autorisée (« authorised person ») au sens de l'article 21(1) du Financial Services and Markets Act 2000. En conséquence, le présent communiqué est adressé et destiné uniquement (i) aux personnes situées en dehors du Royaume-Uni, (ii) aux professionnels en matière d'investissement au sens de l'article 19(5) du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005, (iii) aux personnes visées par l'article 49(2) (a) à (d) (sociétés à capitaux propres élevés, associations non-immatriculées, etc.) du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005 ou (iv) à toute autre personne à qui le présent communiqué pourrait être adressé conformément à la loi (les personnes mentionnées aux paragraphes (i), (ii), (iii) et (iv) étant ensemble désignées comme les « Personnes Habilitées »). Les titres sont uniquement destinés aux Personnes Habilitées et toute invitation, offre ou tout contrat relatif à la souscription, l'achat ou l'acquisition des titres ne peut être adressé ou conclu qu'avec des Personnes Habilitées. Toute personne autre qu'une Personne Habilitée doit s'abstenir d'utiliser ou de se fonder sur le présent communiqué et les informations qu'il contient. Le présent communiqué ne constitue pas un prospectus approuvé par la Financial Services Authority ou par toute autre autorité de régulation du Royaume-Uni au sens de la Section 85 du Financial Services and Markets Act 2000.

Le présent communiqué ne constitue pas une offre de valeurs mobilières ou une quelconque sollicitation d'achat ou de souscription de valeurs mobilières ni une quelconque sollicitation de vente de valeurs mobilières aux Etats-Unis. Les valeurs mobilières objet du présent communiqué n'ont pas été et ne seront pas enregistrées au sens du U.S. Securities Act de 1933, tel que modifié (le « U.S. Securities Act ») et ne pourront être offertes ou vendues aux Etats-Unis sans enregistrement ou exemption à l'obligation d'enregistrement en application du U.S. Securities Act. Les Actions n'ont pas été et ne seront pas enregistrées au titre du U.S. Securities Act et I.CERAM n'a pas l'intention de procéder à une quelconque offre au public de ses actions aux Etats-Unis.

Les informations, autres que celles relatives à faits historiques présents dans ce communiqué de presse, relatives à des événements futurs peuvent être affectées (i) par des changements sans préavis, et (ii) par des facteurs qui sont hors du contrôle d'I.CERAM. Ces informations comprennent, notamment, celles qui sont précédées ou sont suivies ou incluent les mots tels que « objectifs », « croire », « attendre », « cibles », « intention », « pourrait », « anticiper », « estimer », « prévoir », « projet », « peut avoir », « probable », « devrait », « pourrait », et tout autre mot ou terme ayant un sens équivalent ou représentant la négation de tels mots. Les éléments prévisionnels sont sujets à des risques et incertitudes inhérents qui sont en dehors du contrôle d'I.CERAM et qui pourraient entraîner des résultats ou une performance de la Société significativement différents des résultats et de la performance annoncée ou implicitement exprimée par ces prévisions.

La diffusion du présent communiqué dans certains pays peut constituer une violation des dispositions légales en vigueur. Les personnes en possession du communiqué doivent donc s'informer des éventuelles restrictions locales et s'y conformer.